



## Partenariat AAU SA – ARTELIA Bâtiment & Industrie, agence Hauts de France

AAU SA et ARTELIA Bâtiment & Industrie, agence Hauts de France sont respectivement un bureau d'architecture et un bureau d'ingénierie. Ce sont deux partenaires collaborant ensemble depuis une vingtaine d'années sur des projets d'EHPAD et de foyer d'accueil pour handicapés.

L'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme, AAU SA, a été créé en 1974 par Philippe LIETAERT, architecte et urbaniste. Il a été rejoint en 1984 par Pierre NOIZET, architecte-urbaniste et en 1988 par Jean-Luc PYPE, architecte. Le bureau A.A.U. a pris la forme d'une Société Civile d'architectes en 1987. Depuis sa création, l'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme s'est spécialisé dans les projets du secteur médico-social, de l'hospitalier, des laboratoires et le secteur tertiaire. AAU SA a également eu l'occasion de traiter divers programmes scolaires et de logements moyens. AAU SA traite une quarantaine de projets par an.

AAU SA est implanté à Bruxelles et travaille sur des projets en France et en Belgique. En Belgique, notre bureau traite essentiellement des programmes en marchés publics, tant pour une clientèle institutionnelle que pour des institutions associatives subventionnées. Depuis 1994, notre bureau œuvre également en France sur de nombreuses opérations médico-sociales, en partenariat avec ARTELIA Bâtiment & Industrie, agence Hauts de France.

L'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme AAU SA est constitué aujourd'hui d'une équipe pluridisciplinaire de 25 collaborateurs

permanents. Cette équipe est régulièrement complétée en fonction des besoins et des spécificités des projets par des collaborateurs extérieurs: architecte paysagiste, architecte d'intérieur, ingénieur conseil en stabilité et techniques spéciales, acousticien, géomètre, infographiste.

ARTELIA Bâtiment & Industrie, agence Hauts de France, est membre du groupe ARTELIA, société d'ingénierie indépendante, de 4900 personnes, dont 2310 salariés détiennent 96,7 % du capital. ARTELIA est constituée des branches suivantes: Ville et transport, Eau et environnement, Export, Bâtiments & industrie.

Le secteur en charge des bâtiments relevant de la santé public, dépend de la branche Bâtiments et industrie, secteur de 1100 personnes, dont 350 salariés en régions. Les agences régionales sont: Lille, Lyon, Strasbourg, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Grenoble, Clermont Ferrand, Aix en Provence, Nice et Montpellier. ARTELIA dispose d'une solide expérience de plus de 30 ans, à travers de nombreux projets hospitaliers, expertises multi techniques TCE, SSI, VRD, BIOMEDICAL, etc....

L'agence ARTELIA Hauts de France, constituée de 60 salariés, bénéficie d'une expérience de plus de 30 ans dans le domaine de la santé, elle collabore à des projets d'EHPAD, avec l'agence AAU à Bruxelles depuis plus de 20 ans.

L'agence ARTELIA Hauts de France possède de nombreuses références de construction d'hôpitaux et d'EHPAD. ■

**La diversité des structures spécialisées, des populations accueillies, des pathologies et des handicaps fait la richesse du secteur médico-social. Dans ce contexte, comment concevez-vous une architecture empreinte de toutes ces complexités ?**

**AAU SA :** Concevoir un établissement du secteur médico-social c'est d'abord se recentrer sur l'humain, comprendre les pathologies et les handicaps des résidents, comprendre leurs difficultés à appréhender et à utiliser les espaces que nous créons. Un travail en amont avec le MOA sur son projet de vie dans l'établissement, sur les modes de prise en charge, sur le fonctionnement du personnel est donc très important, dès les prémices du projet. La mise en place d'équipes transdisciplinaires tant au niveau des concepteurs que des futurs utilisateurs, permet d'intégrer toute la complexité du programme.

**ARTELIA :** En lien avec la démarche de l'architecte, le bureau d'étude doit intégrer les données réglementaires mais aussi concevoir des installations techniques au service des résidents et adaptées aux besoins des exploitants tant en utilisation qu'en gestion des outils mis au service du personnel de l'établissement.

**A quel stade des réflexions l'architecture doit-elle être intégrée dans un projet médico-social, et quelles sont les spécificités architecturales de ces dernières années marquant l'évolution des profils et des besoins des résidents ?**

**AAU SA :** L'architecture d'un projet médico-social n'est pas qu'une réponse aux besoins des utilisateurs, elle se dessine par le dialogue. La phase de programmation menée en étroite collaboration avec le MOA doit prendre corps le plus en amont possible dans le développement du projet. Nous apportons au MOA nos retours d'expériences, ils viennent enrichir la nôtre de leurs particularités de fonctionnement. Bien qu'ils restent des établissements médicalisés, il nous est demandé de concevoir aujourd'hui des EHPAD comme des lieux de vie, où l'on dispense, aussi, des soins. Nous travaillons les ambiances, les couleurs, la lumière naturelle pour créer des lieux à taille humaine, où le confort fonctionnel et psychique est omniprésent. Les chambres sont conçues pour que le résident puisse s'approprier les lieux. Les espaces communs de convivialité et de partage entre les résidents font l'objet de beaucoup d'attention.

**ARTELIA :** Les évolutions des profils des résidents portent sur une demande de besoins sur les supports de communications au niveau de la partie hébergement.

**Dans quelle mesure appréhendez-vous les avancées technologiques (santé connectée, robotique, domotique, etc.) afin que votre conception ne soit pas obsolète une fois achevée ?**

**AAU SA :** Les structures mises en place dans nos bâtiments doivent permettre l'intégration de nouvelles technologies sans devoir attendre une phase de lourde restructuration. Pour ce faire, nos bâtiments sont conçus avec le souci de pouvoir y installer aisément de nouveaux réseaux ou systèmes, capables de rendre la vie quotidienne des résidents plus douce et celle des soignants plus efficiente. Des cheminements de distribution techniques accessibles permettent une maintenance aisée et une évolutivité accrue.

**ARTELIA :** Des capacités de réserves sont définies au début de projet, notamment en termes de VDI, tant dans les locaux sources que dans le cheminement et les chambres.

**Comment le parti architectural d'un projet médico-social peut-il favoriser le bien-être et le confort des résidents et du personnel sans donner un caractère trop « sanitaire » aux structures actuelles et futures ?**

**AAU SA :** Notre rôle est de créer des espaces adaptés aux résidents et au personnel. Nous créons des lieux de vie chaleureux et fonctionnels. Le parti architectural du projet doit répondre à ces deux aspects de manière équilibrée. Nous attachons beaucoup d'importance au traitement de la lumière naturelle, aux couleurs, aux matériaux pour créer des ambiances adaptées à chaque fonction et à la population accueillie. Pour le personnel, le bien-être réside dans l'ergonomie des espaces, l'accessibilité à ses outils de travail. Les éléments techniques sont intégrés à l'architecture et au mobilier, facilement accessibles mais disparaissent visuellement. L'aspect médical de l'EHPAD est masqué, non pas par rejet, mais par pudeur, pour laisser une place prépondérante à la vie courante.

**ARTELIA :** Une attention est portée sur l'aménagement des chambres, où l'ensemble des équipements sont intégrés sans recours à des éléments typés « hôpital ».

**Dans quelle mesure l'accompagnement et les échanges avec les utilisateurs orientent-ils vos réflexions en matière de conception ?**

**AAU SA :** Les bâtiments que nous concevons sont toujours différents d'un projet à l'autre. Nous n'avons pas de recette préétablie. Chaque projet est une remise en cause. Le site nous apporte ses contraintes et le maître de l'ouvrage, en déterminant la manière dont il souhaite vivre dans l'établissement, nous fixe des objectifs qui génèrent ce que notre projet se doit de rencontrer. La manière dont la vie dans le futur établissement est imaginée influence grandement les relations entre les fonctions, les relations spatiales et donc la conception de l'architecture.

**ARTELIA :** L'échange avec les utilisateurs permet de réaliser un établissement sur mesure. Nous prenons en compte, dès la conception, les besoins en termes de fonctionnalités de l'établissement. Cela s'applique aux équipements de courants faibles en lien direct entre les résidents et les soignants, les services rattachés au fonctionnement de l'EHPAD tels que blanchisserie, cuisine, services d'exploitation maintenance.

**Au regard des avancées dans la prise en charge gériatrique, comment définiriez-vous la notion de flexibilité des espaces accueillant nos aînés ?**

**AAU SA :** Les changements techniques, sociaux et économiques nous obligent à concevoir des bâtiments capables d'évoluer dans le temps mais aussi capables d'être utilisés de manières différentes. Un équipement du secteur médico-social n'est plus aujourd'hui un bâtiment figé, ad-vitam, dans une configuration unique. Il doit s'adapter aux nouveaux modes d'habiter (seul, à plusieurs, en groupe) comme aux nouveaux usages. Aujourd'hui utilisé par des résidents autonomes, indépendants et mobiles, il sera demain utilisé pour un programme où la prise en charge et la médicalisation sera plus prépondérante. Les structures doivent pouvoir s'adapter, s'étendre et évoluer. Nous devons anticiper et intégrer les futures exploitations potentielles.

**ARTELIA :** Les installations de VDI, de contrôle d'accès, de vidéo surveillance, restent complément évolutives, pour satisfaire aux évolutions potentielles des établissements.